



**AgEcon** SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

# Enfermée dans ses contradictions, la politique agricole ignore le rôle de l'agriculture sur l'environnement

Jean-Michel Roux

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Roux Jean-Michel. Enfermée dans ses contradictions, la politique agricole ignore le rôle de l'agriculture sur l'environnement. In: Économie rurale. N°94, 1972. pp. 3-9;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1972.2198>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1972\\_num\\_94\\_1\\_2198](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1972_num_94_1_2198)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Résumé

La politique agricole française est faite d'interventions contradictoires : aides à l'agriculture sociale, équilibre du commerce extérieur, recherche de la compétitivité pour un maximum d'exploitations. Elle n'atteindra donc pas, dans un avenir prévisible, son objectif essentiel : l'intégration de l'agriculture à l'économie industrielle, qui, par ailleurs, bute sur des obstacles fondamentaux liés au système de production agricole.

L'espoir en une « parité » de l'activité agricole a fait négliger jusqu'ici les rôles fondamentaux de la paysannerie sur son environnement physique et humain : ces rôles sont de moins en moins assurés. Si, dans l'ensemble, l'espoir d'une parité est vain, peut-on envisager des inflexions de la politique agricole qui prennent en compte les « économies externes » ?

## Abstract

Entangled in its own contradictions, will agricultural policy turn toward a new part

French agricultural policy suffers from contradictory trends it develops : grants to social agriculture, external Trade balance and competitiveness for most farms - and will not possibly reach in the years to come its first aim : Agriculture will not get identified with industrial economy. The latter, besides, encounters fundamental difficulties issued from the very system of Agricultural production.

Economic parity, too much regarded and hoped for as most important up to now has minimized the part peasantry should play upon its surrounding, both physical and human.

If parity seems to be vainly hoped for, agriculture might turn to a new policy in which « External economics » should be considered.

# ENFERMEE DANS SES CONTRADICTIONS, LA POLITIQUE AGRICOLE IGNORE LE ROLE DE L'AGRICULTURE SUR L'ENVIRONNEMENT

par Jean-Michel ROUX

AREA (\*)

La politique agricole française est faite d'interventions contradictoires : aides à l'agriculture sociale, équilibre du commerce extérieur, recherche de la compétitivité pour un maximum d'exploitations. Elle n'atteindra donc pas, dans un avenir prévisible, son objectif essentiel : l'intégration de l'agriculture à l'économie industrielle, qui, par ailleurs, bute sur des obstacles fondamentaux liés au système de production agricole.

L'espoir en une « parité » de l'activité agricole a fait négliger jusqu'ici les rôles fondamentaux de la paysannerie sur son environnement physique et humain : ces rôles sont de moins en moins assurés. Si, dans l'ensemble, l'espoir d'une parité est vain, peut-on envisager des inflexions de la politique agricole qui prennent en compte les « économies externes » ?

## Entangled in its own contradictions, will agricultural policy turn toward a new part

*French agricultural policy suffers from contradictory trends it develops : grants to social agriculture, external trade balance and competitiveness for most farms -- and will not possibly reach in the years to come its first aim : Agriculture will not get identified with industrial economy. The latter, besides, encounters fundamental difficulties issued from the very system of Agricultural production.*

*Economic parity, too much regarded and hoped for as most important up to now has minimized the part peasantry should play upon its surrounding, both physical and human.*

*If parity seems to be vainly hoped for, agriculture might turn to a new policy in which « External economics » should be considered.*

L'agriculture française reçoit de la collectivité une aide fort importante, qui paraît lourde aux citoyens sans satisfaire pour autant les agriculteurs. Les difficultés permanentes de l'Europe verte et les manifestations paysannes éclairent ces conflits.

Nous vivons selon les principes (sinon toujours la réalité) d'une nouvelle politique agricole, définie par la commission Vedel et plus clairement encore par certains de ses membres (1). Selon ces auteurs, on pourrait dans l'avenir distinguer une agriculture moderne, capable de prendre sa place sur le marché à des coûts compétitifs, réduite au droit commun de l'économie libérale, et une agriculture sociale. Les ressortissants de cette dernière bénéficieraient d'un statut de sécurité et d'un revenu garanti, mais viager, intransmissible,

irrévocable. Par ailleurs il importe que les exploitants assistés pèsent au minimum sur le marché, que leur production puisse être réduite et orientée, que les surplus agricoles soient ainsi limités.

Ces objectifs déclarés sont contradictoires et reconnus comme tels. Il faut limiter le mécontentement des producteurs, donc soutenir les prix et conforter ainsi certaines exploitations peu rentables. Il faut aussi encourager l'apparition de structures foncières et techniques compétitives, c'est à dire concentrées et intégrées, en condamnant à la disparition la majorité des petites entreprises. Il faut enfin assurer un certain équilibre dans les approvisionnements nationaux, en encourageant des productions déficitaires qui restent en pratique la spécialité de la petite paysannerie.

Cette politique est caractérisée par des coûts croissants et par des effets complexes, voire imprévisibles. Son efficacité est médiocre, en regard de ses objectifs, surtout dans le domaine de la restructuration des

(\*) Atelier de Recherches et d'Etudes d'Aménagement, 28, rue Barbet-de-Jouy - 75007 Paris.

(1) Voir par exemple : A. BIENAYME. — Une nouvelle politique agricole. Promotions, 3<sup>me</sup> trimestre 1968.

notion de compétitivité des exploitations, paraissent utopiques. Les études prévisionnelles coûts-avantages auxquelles elle peut donner lieu, restent très incertaines, faute d'appréciation satisfaisante de ses économies externes.

Surtout, cette politique est insuffisante : elle néglige les nombreuses fonctions non productrices que les paysans assurent vis-à-vis de leur environnement (2). Ces fonctions, il est vrai, n'ont pas toujours de valeur marchande. Au mieux, leur dénombrement et leur évaluation seront longs. Mais est-il possible, au moins à titre expérimental, de réduire les crédits de la politique agricole « classique », en tout état de cause peu rentables, pour les affecter à une politique plus globale, incluant des objectifs d'environnement ?

En se contentant de puiser dans la part inefficace des budgets existants, on s'épargnerait un long calcul monétaire prévisionnel sur les avantages des actions nouvelles, sans pour autant déroger à la rationalité économique. Cette démarche modeste exige pour être pleinement justifiée quelques études et recherches préalable. Elle aurait l'intérêt d'être très rapidement opérationnelle, le cas échéant.

## Une agriculture pauvre majoritaire

En ce qui concerne la compétitivité des exploitations, nous adopterons la définition retenue par la commission « espace rural » du Comité Interministériel pour l'Aménagement du Bassin Parisien (enquête de la SEDES). Est compétitive une exploitation qui assure à son gestionnaire et ses employés un revenu comparable à celui d'actifs urbains et de même qualification, toute charge de capital étant payée, et qui dégage un autofinancement suffisant pour être constamment adaptée à l'évolution des techniques et du marché. Est subcompétitive une exploitation qui ne répond qu'au premier de ces critères ; non compétitive, une exploitation qui ne répond à aucun. Grâce à ces critères, on a pu mesurer, dans les différentes régions agricoles, et pour les principaux systèmes d'exploitations, les limites minimum, en surface, de la subcompétitivité et de la compétitivité.

Dans le Bassin Parisien (3), choisi comme exemple, la limite inférieure de la subcompétitivité va de 30 à 60 ha et celle de la compétitivité de 100 à 150 ha, suivant les régions et les systèmes d'exploitations, exclusion faite de certaines productions spéciales. Ces seuils sont des contraintes liées à l'état actuel du marché et

des techniques. Protéger les revenus agricoles sur des entreprises plus petites suppose une politique coordonnée, des crédits permanents d'assistance et d'investissement. Rien d'étonnant à ce que le gouvernement cherche à diminuer cette charge.

Que ce soit par contrainte du marché, par désaffection pour l'activité agricole et pour la vie rurale, par insuffisance de la politique des prix ou par effet de la politique des structures, la population active agricole diminue rapidement. Selon l'INSEE, elle passera de 3 millions à 1,8 million de personnes entre 1968 et 1985.

Pendant ce temps, certaines exploitations vont accéder à la compétitivité, tandis que vont disparaître des entreprises insuffisamment rentables.

Pourtant les problèmes structurels ne semblent pas près d'être résolus. Ce résultat ressort des études tendanciennes récentes : ainsi les travaux de M. Fourquiel pour le service des études du Ministère de l'Agriculture.

Structures prévisionnelles en 1981 (base 1955-1963)

	Superficie moyenne par exploitation	Nombre d'exploitations de surface inférieure à 50 ha en % du nombre total (4)	Surface cultivée par les exploitations de moins de 50 ha en % de la surface totale
France entière	29 ha	85 %	53 %
Bassin Parisien (27 départem.)	43 ha	70 %	30 %
Région Picardie . . . . .	67 ha	55 %	13 %

Dans la plupart des régions de programme françaises, y compris les plus prospères, la majorité des exploitations n'atteindra pas « spontanément » avant 1985 le seuil de la subcompétitivité, défini pour 1970. L'exode agricole restera très intense, mais les chefs d'exploitations feront preuve d'une forte inertie vis à vis des facteurs migratoires (5).

Cette analyse peut paraître trop abrupte. On en critiquera les fondements et en particulier :

— les prévisions sur les structures : si l'évolution de la surface moyenne ne peut être prévue avec précision, les hypothèses sur la répartition des exploitations par

(2) Nous donnerons à ce terme le sens le plus général : Il recouvre l'espace naturel, le cadre bâti, les services et rapports sociaux.

(3) Le Bassin Parisien, tel qu'il est, défini par le Comité Interministériel, comprend la région parisienne et les régions Haute-Normandie, Centre, Champagne, Picardie, ainsi que les départements de la Sarthe et de l'Yonne.

(4) C'est-à-dire, d'une surface inférieure au seuil moyen de subcompétitivité.

(5) Cf. les études de MM. André BRUN et Guenhaël JEGOUZO à l'I.N.R.A.

classes sont encore plus hasardeuses. Faute de choix, nous nous bornerons à constater ces insuffisances ;

— les seuils de compétitivité et de subcompétitivité, qui ne donnent, en général, aucun avenir économique satisfaisant aux exploitations inférieures à 50 ha : il est effectivement probable que les modèles vulgarisés se réfèrent trop souvent et sans discussion suffisante aux grandes entreprises. Néanmoins, dans la hiérarchie actuelle des prix, et compte tenu de l'évolution des techniques, on saisit mal les chances exactes de l'exploitation « néo-artisanale » (6), telle que la définit M. Malassis. Sur ce point, le rapport Vedel note avec raison que le modèle néo-artisanal présente des caractères ambigus, prévisionnels et normatifs à la fois.

Ainsi la persistance, au cours des 15 années à venir, d'une paysannerie pauvre majoritaire, semble inscrite dans les tendances actuelles (7). Faut-il donc encourager la concentration des exploitations ?

## **Un premier choix : concentration des structures ou équilibre du commerce extérieur ?**

On connaît les caractéristiques constantes des marchés agricoles : atomité de l'offre, concentration croissante de la demande, inélasticité, à court terme, de l'une et de l'autre par rapport aux prix.

L'offre globale de l'agriculture va augmenter, à cause de l'évolution des techniques. Elle pourra naturellement s'adapter mieux à la demande, être améliorée en qualité, en présentation, donc trouver des débouchés plus importants. Mais ces perspectives sont limitées (8). Des excédents risquent de subsister, l'érosion spontanée des revenus agricoles devrait se poursuivre.

Beaucoup de produits agricoles ont cessé d'être rares, au moins en France, de façon permanente ou accidentelle. Ils sortent donc d'une économie marchande classique et doivent être artificiellement soutenus, par des prix garantis et un écoulement coûteux des excédents.

La hiérarchie européenne des prix ne facilite pas, bien au contraire, la résorption des excédents ni le développement des productions déficitaires. Ces déséquilibres persistants pèsent sur les marchés internationaux dont ils aggravent les tendances. Il est vraisem-

(6) Surface de 30 à 50 ha, avec 1,5 personne active par exploitation. Encore la majorité des exploitations n'atteindront-elles pas ce niveau avant 15 ans, sans accélération volontariste de la concentration.

(7) Voir MAINIE (Ph.). Les exploitations agricoles en France, Paris, PUF, coll. « Que sais-je », 1971, n° 354.

(8) Cf. BERGMANN (D.) et GERVAIS : rapport à la Commission Vedel sur les effets des progrès techniques de l'Agriculture française. I.N.R.A. Janvier 1968.

blable qu'à terme, la structure des prix mondiaux (9) évoluera, rendant de plus en plus coûteux, pour la CEE, l'écoulement des surplus européens vers les pays tiers et l'achat de produits déficitaires. L'aide globale dont la France bénéficie dans ce domaine, comme principale partenaire de l'Europe verte, peut se tarir, par lassitude des autres membres de la CEE, et révision des accords (cette lassitude a été souvent évoquée lors des négociations sur l'entrée de la Grande Bretagne dans la CEE).

Enfin les spéculations excédentaires sont plus souvent pratiquées par les grandes exploitations agricoles que par les petites. Le déséquilibre croissant des échanges, en valeur, peut donc avoir des origines multiples :

— la reconversion de l'ensemble des exploitations vers des productions végétales rentables ;

— la concentration des exploitations, c'est-à-dire, grossièrement, la disparition des petits éleveurs et le renforcement des grandes entreprises céréalières ;

— un mouvement des prix internationaux, opposé à celui des prix intérieurs, aggravant le coût des déficits ou des excédents.

Le planificateur se trouve donc affronté au dilemme suivant :

— accélérer la concentration des exploitations, en maintenant la hiérarchie actuelle des prix nationaux, et prendre le risque d'un déséquilibre croissant de la balance nationale des échanges ;

— ou bouleverser la hiérarchie actuelle des prix, et conforter alors, pour un temps, de petites exploitations « non compétitives ».

Ces remarques mettent en cause le concept même de compétitivité.

## **L'exploitation compétitive et son avenir**

Les exploitations compétitives sont tout simplement des exploitations plus rentables que les autres. Leur position sur le marché reste celle d'entreprises artisanales. Elles peuvent naturellement se rassembler et constituer des groupes de pression puissants et efficaces. Mais leurs produits ne bénéficient pas tant d'un marché savamment organisé que d'intervention de la puissance publique, qui leur garantit des prix élevés et des débouchés importants, leur épargne des confrontations dans un marché ouvert international, et le fait souvent au nom des plus petits producteurs.

(9) Ces prix sont des prix de surplus, indépendants des prix intérieurs et très sensibles à des variations marginales de la production.

Imaginons maintenant que des efforts vifs, persistants et fructueux soient menés sur les structures agricoles. En 1985, la majorité des exploitations a dépassé le seuil de subcompétitivité, tel que nous le définissons en 1972 : c'est le seul résultat qui soit vraisemblable. Les exploitations de moins de 50 ha, en grande culture ou en élevage classique, sont devenues minoritaires. Les mécanismes du marché agricole n'ont pas changé. Les prix vont baisser spontanément, compte-tenu de l'atomisation de l'offre, des excédents éventuels, etc..., jusqu'à ce que le sort des petits exploitants « subcompétitifs », incapables par définition de s'adapter au marché, devienne insupportable. L'exode agricole reprend. Le gouvernement décide donc à nouveau de soutenir les prix, d'encourager les réformes structurelles, etc...

Nous irons ainsi probablement très loin, jusqu'à ce que l'exploitation agricole atteigne ce seuil de contrôle des productions et des marchés auquel sont parvenues la plupart des activités économiques. Ce seuil est « industriel » et plus ou moins monopolistique. Il correspond en agriculture à une entreprise géante.

Celle-ci n'est pas forcément la plus efficiente techniquement. Mais elle est commercialement incomparable. Or il n'est pas très vraisemblable d'espérer sa généralisation en France dans un avenir assez proche, quelle que soit sa forme : capitaliste, coopérative, à gestion unique ou collective.

Tout menace ce projet : la puissance et l'organisation des acheteurs et intermédiaires, les difficultés du marketing des produits agricoles, la faible vitesse de restructuration de l'agriculture, les techniques agricoles, et l'éclatement permanent des grosses exploitations à la suite d'héritages ou de conflits entre associés.

Aussi n'envisage-t-on sérieusement que l'intégration d'exploitations modestes et indépendantes dans des structures de commercialisation et de transformation des produits. Si indispensables soient-elles, nous connaissons aussi leurs limites et leurs inconvénients : maintien d'un trop grand nombre d'actifs agricoles, indiscipline des producteurs, éloignement des dirigeants. Les études économiques récentes s'accordent pour ne pas attendre des seuls groupements de producteurs une stabilisation rapide des structures agricoles.

### Réalités de la politique des structures

Dès lors, que peut-on espérer d'une accession d'un maximum d'exploitations à la compétitivité ? Rien de plus qu'une limitation de l'aide directe de l'Etat à la profession. Encore n'est-ce point sûr : il sera moins nécessaire de soutenir les prix agricoles puisque les coûts de production baisseront, mais les excédents risquent d'augmenter et leur écoulement sera coûteux. L'aide à la reconversion structurelle devra se poursuivre, à un niveau difficile à prévoir actuellement. Le nombre de paysans sera réduit mais les difficultés de ceux qui resteront demeureront graves. Enfin il faudra

reconvertir ceux qui partent (10). Ne faut-il donc pas encourager, outre la diminution de la population agricole, celle de l'agriculture dans son ensemble et de ses superficies en particulier ? Sa situation deviendrait alors assez minoritaire dans l'économie pour que son assistance permanente puisse être aisément supportée par la Nation. Cette solution a souvent été proposée depuis quelques années.

## Une autre option : la réduction des surfaces agricoles

### Des propositions convergentes

Rappelons que le plan Mansholt propose de «geler» 5 millions d'hectares dans la communauté économique européenne, et que le rapport Vedel demande la même mesure pour 10 millions d'hectares au moins dans la seule France, soit le tiers de la surface agricole utile.

Le rapport Vedel propose de prélever ces terres dans des petites exploitations d'agriculteurs âgés. Les moyens envisagés pour cette mise en réserve méritent d'être rappelés in extenso : « (ils) peuvent consister en un rachat par une banque du sol, un versement d'une rente viagère, des contrats de cessation de mise en culture, des primes de remboursement ou des affectations non agricoles. Les pouvoirs publics devront après examen des diverses solutions concevables choisir les mesures qui conviennent dans les limites des charges financières compatibles avec l'équilibre économique ». On conçoit que des suggestions aussi détaillées retiennent notre attention.

### Un marché foncier trop étroit

Une forte demande de terres agricoles existe en France, elle est liée à la trop petite taille des exploitations actuelles. Cette demande est exprimée non seulement par des Français mais aussi par des Européens de la CEE. On connaît les capacités de sacrifice des paysans dans ce domaine (11). Limiter la demande

(10) Les variations complexes de ces différentes données rendent naturellement très discutables les modèles macro-économétriques sur l'efficacité de la politique agricole. On lira sur ce point une étude de H. LEVY-LAMBERT et J.-C. PAPOZ sur les « coûts et avantages pour la Nation de l'évolution des structures agricoles » (Economie Rurale, n° 86, octobre 1970), qui surestime vraisemblablement le bénéfice tiré de la concentration des exploitations ainsi que les critiques qui lui ont été faites par M. RANNOU, A. DES MOULIERES, et J. LE MUET (Economie Rurale, n° 89).

(11) BRUN (M.). Exode agricole et problèmes fonciers. Revue d'économie politique, 1969. M. Brun signale que dans les prochaines années en France, 400.000 ha par an seront spontanément soustraits au faire valoir direct, par départ de propriétaires exploitants sans héritiers sur l'entreprise. Le rachat de ces superficies par les autres agriculteurs coûtera 2 milliards par an, aux prix actuels, soit 8 % des résultats bruts d'exploitation. Est-ce excessif, peut-on penser que certaines terres resteront sans preneur ? Peut-être dans quelques régions. Ailleurs on constatera un certain tassement du prix des terres sans plus. Leur détournement d'un usage agricole ne sera pratiquement pas facilité. N'oublions pas qu'il existe actuellement un prix plancher de la terre agricole, indexé sur les prix de fermages qui, eux, trouvent toujours demandeurs.

supposerait des mesures européennes : réduction considérable des soutiens aux prix et marchés, recommandée d'ailleurs par le rapport Vedel, passage d'un grand nombre d'exploitations à la non compétitivité totale et donc disparition de celles-ci, diminution de l'autofinancement dégagée par les grandes exploitations pour l'achat des terres. Peut-on ainsi mettre brutalement en cause le sort de la population agricole communautaire, soit 30 millions de personnes environ ? Où, comment, quand, à quel prix absorberait-on un exode agricole accru ?

Dans l'état actuel du marché des terres, la constitution de réserves foncières sera fort coûteuse, d'autant plus qu'elle participera à la montée des cours. Sauf dans des régions exceptionnelles, l'abandon spontané de cultures dans les 15 années à venir est improbable : les exploitations disparaissant seront demandées pour agrandir leurs voisines. Comme on n'imagine pas un usage très rentable de la majorité des terres soustraites à la culture, il faudra subventionner leurs propriétaires à un niveau proche de leur valeur, ou plus vraisemblablement les racheter. Au prix moyen actuel, 10 millions d'hectares agricoles coûtent plus de 50 milliards de francs. Pour les acquérir en 15 ans, on dépenserait chaque année la moitié du total des aides publiques actuellement accordées à l'agriculture et ses travailleurs.

### **Des affectations incertaines**

Ces surfaces seront en principe libérées au hasard, au rythme des départs des petits agriculteurs âgés. Elles poseront de graves problèmes de parcellaire (12).

De plus, il faudra trouver une affectation aux terrains non agricoles.

Sur des parcellaires réduits, aucun environnement satisfaisant ne peut se recréer spontanément et rapidement. Dans un territoire intégralement cultivé, l'homme a pris une place qui ne peut plus être comblée rapidement. Les machines, les pesticides, bouleversent le milieu naturel et rompent les chaînes écologiques. Dans des friches volontaires risquent de s'installer des formations végétales et animales dégradées, peu accessibles, ou envahies d'effluents industriels et urbains. Les effets pédologiques, biologiques et climatiques de cette évolution seront naturellement immenses et parfois irréversibles, s'ils se répètent sur des grandes surfaces.

Il faut donc entretenir le territoire abandonné. Généralement, on propose d'y planter des forêts. Toutefois, l'entreprise n'est pas simple.

Si on retient les hypothèses du rapport Vedel, il faudrait, en 15 ans, pratiquement doubler la superficie des bois et forêts français qui ne dépasse pas 12 millions d'ha. On voit mal des financiers privés prendre en charge la majorité de ces investissements à très long terme, de rentabilité incertaine. Existe-t-il des indications sérieuses sur le marché du bois à la fin de notre siècle ?

L'Etat devra donc intervenir, bien qu'il ait, dans le domaine forestier, assez mal défini ses objectifs non commerciaux. Il devra planter, puis encore participer à l'entretien de ces jeunes forêts. Rappelons par exemple que pour aménager et protéger de la destruction et de l'incendie, les seuls bois et garrigues existants dans le Bassin Méditerranéen français, il faudrait investir deux milliards de francs. En sus des problèmes financiers, bien des obstacles s'opposent à une reforestation massive : les structures foncières et l'état de nos techniques en particulier. La vie des massifs artificiels des Landes et du Midi reste difficile.

### **L'équilibre des marchés**

Enfin l'abandon délibéré des terres agricoles, touchant prioritairement les petites exploitations, aura pour effet d'aggraver certains déficits de la production nationale, plus que de réduire les excédents. Le marché international va réagir vivement à ces mouvements. Il existe un risque de voir la réduction de financement des exportations compensée par la hausse de prix et de volume des importations.

## **Pour une appréciation globale de la fonction paysanne**

Les réflexions économiques les plus approfondies sur la politique agricole ont porté sur la fonction productive de biens primaires. En outre, on a souvent reconnu aux agriculteurs un droit à l'assistance de la collectivité, fondé sur des considérations sociales : d'où la distinction entre agriculture compétitive et agriculture pauvre assistée.

Ces distinctions sont conjoncturelles, puisque la nature même de l'agriculture explique sa situation critique dans notre société industrielle et urbaine. Il existe des régions et des entreprises mieux dotées que les autres. Mais la plupart ne peuvent pour autant être jetées dans une économie « libre » non assistée. Elles bénéficient simplement mieux que les autres des aides de toutes natures distribuées par la collectivité.

Outre que la recherche de la compétitivité est dans une certaine mesure un leurre, elle peut faire oublier les effets complexes des bouleversements structurels agricoles sur le milieu rural, dont l'importance est capi-

(12) Ainsi un récent article du « Monde » rappelait l'exemple des agriculteurs du Forez, enserrés dans des forêts plantées par des propriétaires ayant quitté le pays, incapables de s'agrandir, gênés dans leurs travaux agricoles et finalement tentés à leur tour d'abandonner leurs activités.

tales. Dans leur définition administrative, les communes rurales couvrent 90 % du territoire français et groupent 14 millions d'habitants, dont 20 % seulement sont agricoles.

Supposons que le rôle de l'agriculture reste mineur dans les campagnes périurbaines, que nous assimilons grossièrement aux communes rurales intérieures aux ZPIU (13). A l'extérieur, dans les campagnes « profondes », habitent encore (en 1968) 10 millions de personnes dont seulement 25 % d'agriculteurs couvrant 75 % du territoire. Là des corrélations très significatives peuvent être établies entre l'exode rural et la proportion de la population vivant de l'agriculture.

### Cadre de vie rural

Avec l'exode agricole, le milieu rural se dépeuple. Commerçants, artisans disparaissent. Le niveau de service se dégrade. Les transports en commun cessent d'être assurés, les écoles émigrent vers les bourgs. Les villages meurent physiquement et bien sûr, sociologiquement.

Le phénomène est connu, rarement son ampleur. Il existe en général quelque retard entre le départ des agriculteurs et celui-ci des professions induites. Puis le maintien d'un certain niveau de population masque le vieillissement de celle-ci (14). On ne peut sérieusement espérer que la vie continuera normalement dans des régions sous-peuplées et sous-exploitées (15). Une bonne partie de nos campagnes menace de se transformer en terrains vagues.

Au même moment, à cause de l'aggravation des nuisances urbaines, le rôle du milieu rural grandit aux yeux de la collectivité. A la valeur d'échange des campagnes, c'est à dire aux facteurs de production qu'elles hébergent, s'ajoute une valeur d'usage collective croissante, comprenant leurs paysages, leur patrimoine historique, leurs ressources naturelles.

Les agriculteurs détiennent une part prépondérante du capital et du travail productifs de cette valeur d'usage. Vont-ils pouvoir la négocier et en tirer, directement ou non, quelques bénéfices ?

## Conclusion

### la trame d'une politique agricole intégrée à une politique de l'environnement.

En résumé, la politique actuelle ne résoud pas à terme les problèmes des paysans pauvres. Ceux-ci sont à la fois :

- des oubliés de la croissance qu'il convient d'assister ;
- des travailleurs archaïques qu'il faut faire disparaître ;
- des producteurs utiles à l'équilibre de la balance commerciale française.

Ces incohérences ne vont pas sensiblement se réduire avec le temps : la petite agriculture, considérée habituellement comme une anomalie temporaire, ne peut être supprimée, ni même rendue minoritaire dans l'agriculture française, sans détérioration du milieu rural : bien souvent, les fonctions non marchandes de l'agriculture sont d'autant moins assurées que celle-ci se concentre, que ses actifs diminuent, que des techniques se modernisent.

Les fonctions sociales, économiques, écologiques et paysagères de l'agriculture, internes et externes, doivent

donc être étudiées, évaluées, payées éventuellement. Dans certains cas, ce principe est déjà retenu ; ainsi, dans les zones péri-urbaines, la protection du paysage et des espaces libres va s'intégrer inévitablement dans une économie marchande. Dans la plupart des campagnes, néanmoins, ce raisonnement n'est pas admis, ou, tout au moins, n'a encore reçu aucune application.

Il serait exagéré de dire que ces fonctions sont toujours négligées : elles sont rappelées dans la plupart des études, lois et règlements concernant l'agriculture. Mais on ne dispose d'aucun moyen pour les évaluer. Les recherches dans ce domaine commencent à peine. Il est difficile de prévoir leur durée, ou leur réussite (16).

Ainsi, concrètement, la part « non économique » de la politique agricole est réduite au rang d'assistance non rentable à une profession dans le besoin. Elle est généralement viagère. Elle est toujours mise en cause par les contraintes budgétaires. La réflexion et l'action sur « l'agriculture environnante » sont bloquées.

Une considération devrait toutefois nous permettre d'avancer, au moins au niveau des recherches et des expérimentations : si les insuffisances et les nuisances de la politique actuelle n'ont pas de prix, cette politique a un coût, sans être pour autant satisfaisante au regard des objectifs qu'elle s'est choisis. Dans les limi-

(13) ZPIU : Zone à Peuplement Industriel et Urbain, définition INSEE.

(14) Cf. Les récentes prévisions de la SEMA concernant les perspectives pour 1985 de la population dans les cantons ruraux.

(15) C'est un résultat maintenant admis, au niveau le plus élevé. On signalera par exemple les déclarations de M. Colintat, au récent congrès de la FNSEA (Le Monde du 28-2-72).

(16) Telles sont en particulier, les conclusions d'un récent colloque du CEGERNA sur « les comités de la nature » (janvier 1972).

tes de ce coût, est-il possible de proposer des actions originales, et de nouvelles orientations ? Tous les économistes et techniciens qui s'intéressent aux zones rurales, savent à quel point les propositions qui s'écartent des programmes et budgets traditionnels, y sont considérés avec suspicion. Pour les rendre vraisemblables, il faudrait mener des recherches sur deux plans.

**1 — préciser les effets de la politique actuelle**, que nous venons simplement d'effleurer. Il faut pouvoir simuler, sur dix ou quinze années, l'évolution de l'agriculture et, de son milieu, et en tirer des bilans prévisionnels économiques (concernant la production) ou sociaux (concernant la démographie, les services, la nature...). Certains seront quantitatifs, mais pas toujours exprimés en valeur monétaire ; d'autres devront rester quantitatifs.

Pour ce travail, le cadre national nous paraît remarquablement mal adapté. En effet, s'il s'agit de prévoir les mouvements de prix et marchés, sachant que les prix intérieurs sont dans une large mesure de simples conventions, la prise en compte de l'Europe et des pays tiers est indispensable. Au contraire, si on parle de structures, de démographie, de revenus ou de services, il faut se borner à des régions de faible étendue, quitte à rechercher ultérieurement les limites et les moyens d'une extension des résultats. Dans ces domaines, les recensements nationaux ne fournissent souvent que des renseignements grossiers, espacés, tardifs, alors qu'il existe, traités ou latents, de nombreux documents locaux (fichiers MSA, centres de gestion, fichiers communaux...).

Il existe par exemple des liens entre les structures agricoles et l'environnement au sens restreint du terme (paysages, pollution, faune, flore), qu'il est impossible

de généraliser. La grande exploitation s'accompagne d'une certaine extensification favorable à la reconstitution d'équilibres naturels, mais utilise aussi plus de produits et de machines polluants, rapides, dangereux pour ces équilibres. Pourrait-on éclaircir ces questions ?

**2 — expérimenter des inflexions à la politique actuelle.** Peut-on exprimer en actes de nouveaux objectifs agricoles comme : protéger le paysage ; maintenir une certaine densité de population rurale ; assurer un niveau de service « satisfaisant » etc... ? Quels en seraient les coûts et les résultats ? Ces options risquent de bouleverser la pratique actuelle des interventions publiques, et conduire à des mesures inusitées : blocage arbitraire des structures, mise en place de modèles de gestion rentable (donc subventionnée) pour les petites exploitations ; mise en vigueur de cahiers de charge concernant le paysage, la protection de la nature, le cadre de vie en général. Nul doute au surplus que cette politique agricole doive se fondre dans une politique rurale.

C'est donc à de nouvelles utilisations de l'espace géographique qu'une telle démarche peut conduire, incluant une diffusion des activités et de l'habitat sur l'ensemble du territoire, une mise en cause des conclusions traditionnelles de l'économie des localisations, et une discussion sur la polarisation urbaine. C'était tracée par M. Sachs, la conclusion du colloque du CEGERNA, déjà cité. C'est aussi celle de plusieurs de nos études (17).

---

(17) Par exemple « la rubanisation, avenir du développement urbain » (Gérard BAUER, AREA, dans le N° 1 des cahiers de l'ADIREs, mars 1972), ou « l'urbanisation du Roumois » (1970, AREA pour la direction départementale de l'agriculture de l'Eure et la mission Basse Seine) ou encore « la vie rurale dans le Bassin Parisien » (1970, AREA pour le Ministère de l'Agriculture).